

DECRET N° 2010 - 277 DU 11 JUIN 2010

autorisant **Mademoiselle BOURAÏMA Nancy Ayoka Claudia** à renoncer à la nationalité Béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°65-17 du 23 Juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu** la requête de Madame **BOURAÏMA Issiba** née ROUFAL pour le compte de sa fille **BOURAÏMA Nancy Ayoka Claudia**, mineure de seize (16) ans et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juin 2010.

DECRETE :

Article 1^{er} : Mademoiselle **BOURAÏMA Nancy Ayoka Claudia**, de nationalité béninoise, née le 18 septembre 1994 à Porto-Novo, fille de BOURAÏMA ALAO Issiaka et de ROUFAL Issiba, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Handwritten marks: a blue signature and a blue number '3'.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés au nom et pour le compte de la nommée **BOURAIMA Nancy Ayoka Claudia**, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait a Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,



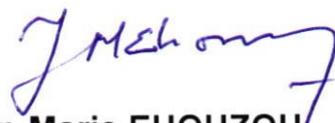
Dr Boni YAYI.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de
la Francophonie et des Béninois
de l' Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Grégoire AKOFODJI.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES
MINISTERES 27 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-
INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1.

Handwritten marks at the bottom of the page.